Droit voisin : pour un « partage équitable »

Le texte de la directive européenne créant un droit voisin au profit des éditeurs de presse a été adopté le 26 mars par le Parlement européen. Les États membres ont deux ans pour voter une transposition du texte. En France, l'Assemblée nationale doit examiner début mai la proposition de loi Assouline, adoptée par le Sénat à l'unanimité fin janvier, qui prévoit un partage de la valeur avec les journalistes. Mais les modalités de ce *« partage équitable »* restent à définir.

La loi Fake news votée

Après le rejet du texte par le Sénat le 25 octobre, l'Assemblée nationale a adopté définitivement le 20 novembre la PPL visant à lutter contre la *« manipulation de l'information »* (fake news). Le SNJ a écrit au Conseil constitutionnel en pointant la probable inefficacité de cette loi de circonstance, et les dispositions potentiellement dangereuses pour la liberté de la presse, notamment les nouvelles prérogatives données au CSA, et le flou entretenu autour de la notion de fausse information.

L'allocation fiscale plafonnée

Après le rejet par le gouvernement de plusieurs amendements réclamant la suppression de l'allocation pour frais d'emploi des journalistes, introduits lors de l'examen du projet de loi de finances 2019, l'Assemblée nationale a finalement adopté courant décembre un amendement porté par le sénateur Yvon Collin, voté par le Sénat, prévoyant un plafonnement de l'allocation aux journalistes touchant plus de 93 500 € brut annuels. Le risque est évidemment que ce plafonnement soit un ballon d'essai avant une suppression pure et simple. Un courrier a été adressé au Premier Ministre, rappelant les raisons de l'existence de cet abattement et dénonçant notamment l'absence de concertation préalable et l'introduction d'un *« effet de seuil. »*

Après la publication du rapport Hoog

Instance de déontologie : chiche !

Le Comité national en pleine réflexion. Photo Emmanuel Poupard

Le SNJ a l'ambition de jouer un rôle majeur dans cette démarche.

C'est à la profession de s'organiser. À vous la patate chaude ! Quatre ans après le rapport Sirinelli (2014), qui avait conclu à une absence de consensus sur la question de la création d'une instance de déontologie journalistique, la nouvelle mission confiée par le ministère de la Culture à Emmanuel Hoog a abouti à un constat plus nuancé. Selon l'ancien P.-D.G. de l'AFP, qui a auditionné en quelques mois environ 80 organisations ou personnalités, les réticences sont aujourd'hui moins fortes au sein de la profession. Surtout, le rapport Hoog prend clairement parti en faveur de l'aboutissement d'un tel projet, ce qui est assez nouveau, même si le ministre de la Culture Franck Riester a déjà dit à plusieurs reprises qu'il y était favorable.

Entendu courant novembre, le SNJ avait pu développer sa position, clarifiée à l'occasion du congrès : pour une instance totalement indépendante des pouvoirs politiques ; sans pouvoir de sanction, dont les avis seraient rendus publics ; instance paritaire voire tripartite (associant des représentants du public) ; adossée à la Commission de la carte ; dont les représentants seraient élus ou désignés par les syndicats représentatifs siégeant à la CCIJP ; instance financée symboliquement par les journalistes (1 euro), par les employeurs, et une partie de la redevance et des aides à la presse.

Écarter le CSA

S'il écarte toute mesure incitative dans son rapport, notamment un conditionnement des aides à la presse, Emmanuel Hoog rejoint le SNJ et bon nombre d'observateurs sur le fait que le CSA devrait être partiellement dessaisi de ses compétences sur la déontologie de l'information.

Comment être à l'initiative ? Quels moyens pour cette future structure ? Après débat, le Comité national a voté à l'unanimité une motion appelant la profession à s'organiser : *« Le SNJ, premier syndicat de la profession et qui porte ces questions de déontologie depuis 1918, entend être moteur dans cette réflexion. Il appelle toutes les parties intéressées par l'existence de cette instance à se mobiliser dès à présent et à se retrouver pour la mettre en place. »*

V. L.

Résolution finale

Contre les discriminations, pour l'emploi, l'éthique et la liberté d'informer

Emmanuel Poupard, secrétaire général, à la manœuvre, au moment du vote des motions. Photo Vincent Lanier

Le texte a été adopté à l'unanimité lors du dernier jour des travaux.

Solidarité avec les salariés de *L'Humanité*, et sa section syndicale, *« qui cherchent à mettre le journal sous protection populaire et citoyenne »*; soutien aux salariés de l'AFP et de l'agence Reuters, mobilisés contre des plans de réductions d'effectifs; ainsi qu'aux rédactions du groupe de presse magazine Mondadori *« devant un projet de cession qui génère de grandes craintes sur la pérennité de ses titres et pour l'emploi, en particulier pour plusieurs centaines de journalistes pigistes. »*

À l'issue de ces deux jours de débats, le Comité national a voté à l'unanimité une résolution finale dans laquelle le SNJ précise qu'il mènera *« toutes les actions nécessaires pour défendre une répartition juste des droits générés »* par le droit voisin, après le vote de la directive européenne; réaffirme *« sa volonté de participer à la création d'une instance d'autorégulation de la déontologie de l'information »*; et rappelle qu'il *« milite pour une éthique commune à toute la profession, et la refonte des aides à la presse, nécessaires pour favoriser le pluralisme et lutter contre la concentration des médias. »*

Lutter contre toutes formes de discrimination

Dans ce texte, le SNJ s'engage à continuer à lutter contre le sexisme et toutes les formes de discrimination au travail : *« Alors que les révélations se multiplient, qui démontrent la persistance des comportements sexistes et situations de harcèlement dans les rédactions, le SNJ continuera à protéger syndicalement et accompagner juridiquement les victimes, et à former ses équipes syndicales. »*

Enfin, le SNJ *« réitère son soutien au journaliste du* Maine Libre, *convoqué en début de semaine par les gendarmes pour avoir couvert une manifestation militante de décrochage du portrait du Président Macron, dans une mairie de la Sarthe »*, et *« dénonce les initiatives zélées destinées à intimider les journalistes et restreindre la liberté de la presse. »*

Retrouvez l'intégralité de la résolution finale du Comité national des 5 et 6 avril 2019 sur notre site Internet : www.snj.fr.

Congrès : Strasbourg après Biarritz

Bonne nouvelle, la section Alsace est candidate à l'organisation du congrès 2020. Après Biarritz, ce sera donc Strasbourg, comme en 2009. La section a pu l'annoncer au Comité national.

Presse lycéenne : le SNJ en observateur

Le Bureau national de janvier a validé le principe de l'entrée du SNJ au sein de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne, au côté d'une vingtaine d'autres organisations, dont les organisations syndicales représentatives de l'Éducation nationale, mais aussi RSF, la CFDT-Journalistes et le SNJ-CGT. L'Observatoire se réunit cinq à six fois par an. Véronique Hummel et Antoine Chuzeville se sont portés candidats pour y représenter le SNJ.

Le « buffet des régions » fait un tabac

Un peu moins de 70 inscrits pour ce Comité national hébergé au Lodge Inn, Porte d'Ivry. À noter des échanges très riches avec *« Prenons la Une »* le samedi matin, et Delphine Bauer du collectif de pigistes *« Ras la Plume »* le vendredi. Des complémentarités et des convergences sont à trouver avec ces collectifs. Déjà testée à plusieurs reprises au bureau national, la *« formule buffet des régions »* a transformé la soirée du vendredi en vrai moment festif *(photo ci-dessous)*. Les sections régionales ont bien joué le jeu. À renouveler.

Photo V. L.

Rapport d'activité

Les journalistes face aux violences

À l'image de l'actualité de la profession, le débat sur le rapport d'activité s'est forcément focalisé sur la crise des gilets jaunes, la violence des manifestants à l'égard des journalistes et les violences policières.

Didier Labertrandie : « Je suis citoyen, gilet jaune, et journaliste. » Photo Emmanuel Poupard

Surprise ! Un gilet jaune s'était invité au Comité national du SNJ. C'était Didier Labertrandie, qui avait troqué sa légendaire marinière contre un gilet fluorescent, symbole du mouvement contestataire du moment. Il s'est présenté comme ça : « *Je suis citoyen, gilet jaune, et journaliste.* » Il aurait pu rajouter : « *Et militant du SNJ* » ! Ainsi qu'il l'a raconté au CN, il ne s'en était d'ailleurs pas privé, lors d'une AG de GJ à Toulouse. À l'issue de cette réunion, il avait été chaleureusement applaudi après avoir pu détailler nos revendications et nos luttes, pour l'emploi, l'éthique, contre la logique ultralibérale qui a abouti à une ultraconcentration des médias aux mains de quelques millionnaires et industriels.

Encore fallait-il pouvoir engager le dialogue, ce qui n'a pas toujours été possible, sur le terrain, face à une incompréhension souvent effrayante. Dans le prolongement de l'actualité de la profession, chamboulée par ces semaines de déchaînements, le débat sur le rapport d'activité s'est forcément focalisé sur cette crise des gilets jaunes, la violence des manifestants à l'égard des journalistes et aussi évidemment les violences policières.

Plainte collective

En toile de fond, des rédactions surprises et sidérées par la violence des attaques, que ce soit des agressions physiques ou des agressions verbales, sur les réseaux sociaux ou dans la rue. Mais aussi des reporters photographes ou vidéastes empêchés de travailler ou molestés par les forces de l'ordre durant les manifestations. Une répression souvent aveugle, voire orientée contre les reporters, qui a conduit dès le mois de décembre le SNJ à se porter au côté d'une vingtaine de photoreporters, dans une plainte collective initiée par l'UPP (Union des photographes professionnels).

Pour le SNJ, la difficulté de se positionner par rapport au mouvement social aura été décuplée par l'hostilité exprimée vis-à-vis de la profession ; une violence inédite qui a contraint les JRI et photographes à se munir de casques pour couvrir les manifestations, et les équipes de reportage télé à se faire accompagner d'agents de sécurité (17 sur un seul week-end à l'échelle de France Télévisions). Une première, comme la nécessité pour le SNJ de rappeler aux directions des médias leurs obligations en matière de sécurité, afin de ne pas mettre en danger les équipes, et la possibilité pour les journalistes qui ne se sentiraient pas en sécurité de pouvoir faire valoir leur droit de retrait à tout moment.

Face à la montée de cette animosité malsaine, faite d'amalgames et de jugements hâtifs, le recensement d'incidents de plus en plus nombreux et de plus en plus graves, de la part de manifestants comme de policiers, le Bureau national avait décidé, courant janvier, d'adresser une tribune au journal *Le Monde*, destinée à en appeler à un « sursaut citoyen ».

Une tribune dans *Le Monde*

Le SNJ pointait tout à la fois la responsabilité d'un mouvement se réclamant de la citoyenneté ; les effets de la politique désastreuse de « *maintien de l'ordre* » ; la surdité du gouvernement face à certaines revendications légitimes ; la responsabilité des politiques dans cette escalade de la défiance contre la profession ; et la nécessité pour la profession d'interroger ses pratiques.

Sur ce dernier point, le débat a souvent eu lieu dans les rédactions. Tardivement, mais il a eu lieu. À l'image du très tardif traitement journalistique des violences policières, restées trop longtemps invisibles.

Vincent LANIER

Avec « Prenons la Une »

La profession face au sexisme

Léa Lejeune, présidente de « Prenons la Une », entre Noëlle Cousinié et Vincent Lanier. Photo Emmanuel Poupard

Alors que l'association venait de publier une enquête révélant des cas de violences sexistes et sexuelles dans plus de 200 rédactions, Léa Lejeune, présidente et co-fondatrice de « *Prenons la Une* » était l'invitée du CN.

Une semaine avant les premiers États généraux des femmes journalistes, organisés par l'association « *Prenons la Une* », — un événement qui a réuni 350 journalistes à la Cité des Sciences de La Villette —, Léa Lejeune, présidente et co-fondatrice du collectif, était l'invitée du Comité national. L'occasion d'échanger sur le rôle, les ambitions, les chantiers de cette jeune association créée il y a cinq ans, à l'heure d'une actualité très chargée au sein de la profession, que ce soit sur la question de l'égalité professionnelle dans les rédactions ou les questions de discrimination sexiste ou de harcèlement sexuel.

Journaliste à *Challenges*, Léa Lejeune a rappelé la genèse d'un mouvement issu d'une grève des signatures des femmes journalistes aux *Échos*, et la nécessité de « *construire un rapport de force* » sur des sujets qui sont « *souvent passés au second plan, dans l'urgence de l'action syndicale* », a reconnu Vincent Lanier, premier secrétaire général du SNJ.

Si l'association officiellement n'est pas « *non mixte* », ses membres sont uniquement des femmes (70), ce qui n'empêche pas des hommes de participer à certains travaux. L'association qui vient d'éditer un manuel de l'égalité professionnelle en entreprise, vient surtout de défrayer la chronique en publiant les résultats d'une enquête, menée en ligne avec les collectifs NousToutes et PayeTonJournal, qui recense des cas de violences sexistes et sexuelles dans plus de 200 rédactions.

Cette enquête baptisée #EntenduAlarédac, avait été lancée fin février dans la foulée de l'affaire de la #LigueduLOL. Sur les 1 837 journalistes ou futurs journalistes (271 étudiants en école de journalisme) ayant répondu au questionnaire, 1 500 déclaraient avoir été témoins ou victimes de comportements sexistes au travail, et 199 personnes dont 188 femmes signalaient des agressions sexuelles, dont deux viols.

Former nos militant(e)s

Après #MeToo et #balancetonporc, le SNJ ne peut que se réjouir d'une forme de libération de la parole sur des sujets qui sont souvent restés tabous, dans un monde des médias globalement dirigé par des hommes. Les équipes syndicales ayant œuvré dans plusieurs rédactions pour faire sortir certaines affaires, sans forcément le crier sur les toits, en savent quelque chose.

En lien avec « *Prenons la Une* », le SNJ va travailler sur une « boîte à outils » syndicale, afin de mieux former ses militantes et militants à ces questions. Le Comité national a acté le lancement d'une adresse mail d'alerte et de signalement sur des cas graves, et d'une liste interne de discussions dédiée aux femmes.

La restructuration des branches s'accélère

De sources concordantes, le cas des conventions collectives de la presse (hors la nôtre) sera traité d'ici l'été par le Haut conseil du dialogue social. Le SEPM, qui n'atteint pas le seuil fatidique de 5 000 salariés (hors journalistes), condition nécessaire pour survivre comme branche autonome, fusionnerait avec la presse spécialisée. La Fédération française des agences de presse (FFAP) rejoindrait l'ensemble presse en région (Upreg) + presse quotidienne nationale. Les travaux de fusion des conventions employés et cadres (c'est fait au SEPM, à la FNPS et à la FFAP, c'est en cours dans la PQR-PQD-PHR) ont servi ou servent encore de prétexte pour remettre à beaucoup plus tard les négociations qui concernent directement les journalistes.

Agences de presse : la fusion, c'est non

La négociation portant sur la fusion des grilles salariales et des classifications des quatre types d'agence a abouti à un échec début mars. Elle incluait aussi un barème de piges, notamment texte et photo, que nous demandions de longue date. L'objectif principal de la Fédération française des agences de presse (FFAP) était de réduire de façon très importante la grille des agences audiovisuelles (Satev multimédia), qui ne serait plus adaptée, selon elle, à l'économie du secteur. En dépit d'avancées intéressantes sur le barème de piges, le SNJ a considéré que le texte mis à la signature était trop déséquilibré pour être validé.

Les lanceurs d'alerte ont leur Maison

Le SNJ est membre du collège des fondateurs de la Maison des lanceurs d'alerte, depuis sa création fin octobre, aux côtés notamment des organisations Anticor, Sherpa, Greenpeace, Transparency, Ugict-CGT, CFDT-cadres et Solidaires. Dominique Pradalié et Christian Dauriac siègent au conseil d'administration de la structure.